

## Gaz...pillage

Tournée sur un des 10 sites de Storengy, la filiale d'Engie qui stocke le gaz en France.

Ce que l'on découvre sur les images s'appelle une mise à l'évent: **des milliers de mètres cubes de gaz rejetés à l'atmosphère lors d'une simple opération de maintenance.**

Des salariés, parlent d'une pratique courante, utilisée pour des questions de sécurité.

Les équipes qui doivent effectuer des réparations sur les canalisations **laissent le gaz s'échapper** intentionnellement.

Cela permet d'éviter tout risque d'explosion. Mais une grande partie de ce gaz **pourrait être récupéré** .

Ce sont des milliers de mètres cube qui partent . La consommation d'un village en hiver est gaspillée en une seule fois.

Ce gaz est en pression suffisante pour qu'on en récupère au moins les deux tiers et qu'on le remette sur le réseau. On disait à la direction 'on gâche du gaz' mais on nous répondait 'non on gagne du temps et le temps c'est de l'argent'".

## Aberrations

Une aberration économique & écologique car le gaz rejeté, du méthane, est un puissant gaz à effet de serre, au moins 30 fois plus polluant que le Co2.

Rien que pour cette filiale d'Engie, environ 2,5 millions de mètres cubes de gaz seraient ainsi "gaspillés" chaque année. De quoi chauffer des milliers de ménages. Ces pratiques ne sont pas isolées. Un chercheur au Laboratoire des sciences du

climat et de l'environnement a récemment publié une étude sur d'immenses "fuites" de méthane issues de l'industrie gazière et pétrolière dans le monde.

"Ca évite d'avoir à faire des dérivations, à capturer le gaz, on va vite, on ouvre les vannes, on répare, on referme, c'est très efficace. On perd des milliards de dollars chaque année parce qu'on perd le gaz et parce qu'on se crée des coûts en changement climatique. C'est un gaz réchauffant ce qui est grave :Ce sont des pratiques historiques qui doivent changer et on n'a toujours pas mis en place les réglementations pour que ça change",

Depuis 2014, un arrêté impose aux entreprises de "prendre toutes les dispositions de leur ressort pour limiter les purges ou rejets à l'atmosphère de gaz à effet de serre". Mais aucune sanction n'existe pour celles qui ne respectent pas la loi, et il n'existe pas non plus de seuil d'émissions pour le méthane.

**photo .D.R.**